

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 25 avril 2019
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'un délaissé à la SCI EGD rue Louis Le Bourhis

—————

Afin d'assurer un accès depuis la voie à la future extension de son site, la SCI EGD sollicite l'acquisition d'un délaissé communal d'environ 50 m² situé rue Louis Le Bourhis pour un prix estimé à 500 €.

La SCI EGD, implantée 9 rue Louis le Bourhis et représentée par monsieur Grauffel, a pour projet l'extension de son site afin d'y construire un centre de tir intérieur.

A cette occasion, elle a sollicité la ville pour l'acquisition d'un délaissé communal situé le long de la même voie.

Cette acquisition d'environ 50 m² à prendre sur la parcelle EW n° 85, lui permettra ainsi d'assurer un accès depuis ladite voie.

Un prix de 10 €/m², conforme à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat, a été proposé, qui a été accepté par la SCI EGD, les frais relatifs au transfert de propriété sont pris en charge par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'approuver la cession de cette emprise d'environ 50 m² au prix de 10 €/m² ;
- 2 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.